

Règlement de l'association Phénix Baseball Club

PRÉAMBULE :

Ce règlement complète les statuts de l'Association Phénix Baseball Club.

Tout manquement aux dispositions du présent règlement est un manque de courtoisie vis-à-vis des autres membres du club et sera sanctionnable.

La détente, l'agrément et les résultats sportifs que chacun des membres peut espérer obtenir de la fréquentation du club, ainsi que la vie du club en général, dépendent en grande partie du bon comportement de chacun des membres de celui-ci.

Ce bon comportement doit consister non seulement à éviter de perturber la bonne utilisation des installations par les autres membres mais aussi à s'efforcer d'apporter au fonctionnement du club une contribution positive.

Tout joueur entrant dans le club prendra connaissance de ce règlement, s'en référera, le signera et le rendra au responsable avec son dossier d'inscription. (Pour les mineurs, signature des parents)

L'équipe encadrante ainsi que le comité de direction se tiennent à votre disposition pour toutes remarques concernant la vie du club.

Article 1 : LICENCES ET COTISATIONS

Pour pratiquer le baseball ou le softball dans le club, il faut avoir une licence spécifique baseball ou softball (sauf dérogation spéciale) et être à jour de ses cotisations.

Article 2 : DÉROULEMENT DES ENTRAÎNEMENTS ET DES MATCHS

a) L'entraîneur est la seule personne responsable sur le terrain, déléguée par le Président, à prendre les décisions au bon déroulement de la pratique du baseball ou du softball. Les joueurs et leurs parents se doivent de respecter ses décisions en toute circonstance. Il se tient cependant à votre disposition pour échanger avec vous.

b) Les joueurs et leurs parents se doivent de respecter les horaires d'arrivée et de départ. L'entraîneur se réserve le droit de refuser l'entraînement pour un joueur dont les retards seraient préjudiciables au bon déroulement des entraînements et des matchs. Les joueurs mineurs sont pris en charge uniquement sur les horaires d'entraînement et de matchs de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits et le club ne pourra être tenu pour responsable de ce qui se passe en dehors de ces horaires.

c) Toute absence à l'entraînement et aux matchs devra être signalée à l'entraîneur.

d) Tout joueur doit avoir le respect des lieux et du matériel.

e) Les joueurs et les parents pour les jeunes joueurs devront aider à la mise en place du terrain et au rangement du matériel à la fin des matchs et entraînements.

f) Pour les rencontres se déroulant à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents ou les joueurs eux-mêmes à tour de rôle. Il appartient au conducteur et propriétaire du véhicule de s'assurer que son véhicule est suffisamment fiable pour assurer la sécurité de ses occupants en prenant en compte l'état des routes et des intempéries et de vérifier auprès de sa propre compagnie d'assurance la prise en charge du déplacement.

En cas d'insuffisance de moyen de transport, le déplacement et la rencontre peuvent être annulés.

g) Chaque joueur ou joueuse démontrera durant les matches un comportement exemplaire face à ses coéquipiers, à ses adversaires, au corps arbitral, et au public dans le respect absolu des règlements.

Chaque membre est conscient de ce que tout comportement non conforme à une parfaite conduite et susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le club pourra être sanctionné.

Article 6 : ARBITRAGE, SCORAGE, FORMATION ET REMUNERATION

La participation de certains joueurs, sur la base du volontariat, à l'arbitrage et au scorage, est une condition sine qua non à l'engagement du club en compétition officielle. Chaque joueur, même non formé officiellement, sera sollicité régulièrement pour participer à ces rôles d'officiels sur le terrain. Le club devant répondre au cahier des charges de la Fédération Française de Baseball Softball, des formations d'arbitre et de scoreurs sont organisées régulièrement.

Article 7 : DIVERS

Le Comité directeur tient à rappeler que tout membre licencié de notre association dispose de droits mais également de devoirs. A ce titre, chacun est concerné par la préparation, l'organisation et la participation aux différentes manifestations.

Tous les cas non prévus au présent règlement intérieur seront examinés par le Comité directeur en vigueur.

Le Comité Directeur des Phénix